

ACTIVITÉS SPORTIVES



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 10 Juillet 2023

Présents : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, M. RANC

Assiste : Mme NICOLAS

SECTEUR CHAMPIONNAT

Engagements seniors :

Pris note engagement en D4 :

- **ST DIDIER PERNES 4**
- **TARASCON FC 1**

Arrêt compétitions seniors :

- **VISAN JS (D2)** remplacé par **GOULT ROUSSILLON (D3)**
- **SERIGNAN US (D3)** remplacé par une D4

LES VALAYANS : Pris note engagement équipe 2 en Coupe de l'Espérance. Cette équipe n'était pas en compétitions.

RCB BOLLENE nécessaire sera fait

SC GADAGNE nécessaire sera fait

PERTUIS USR réponse faite par téléphone

Début compétition championnat sénior le 10/09
1er Tour de Coupe Grand Vaucluse le 17/09